

Policy Briefing

Briefing Afrique N°104

Dakar/Bruxelles, 18 novembre 2014

Mali: dernière chance à Alger

Synthèse

Alors que le Nord du Mali connait un inquiétant regain de violence, les négociations de paix à Alger constituent une chance unique de sortie de crise. Mais après deux mois de discussions, la paix semble encore loin. Le gouvernement malien et les groupes armés engagés dans les négociations peinent à trouver un terrain d'entente. Des groupes influents et radicaux qui manquent à la table des négociations sont tentés de faire dérailler le processus par la violence. La résolution du conflit passe par l'articulation complexe d'intérêts divergents qui touchent à la sécurité du Sahara, à la nature de l'Etat malien et aux équilibres locaux entre des communautés divisées. Face aux affrontements armés, la tentation est grande d'aller vite et de signer un accord à minima garantissant la sécurité à court terme. La précipitation est mauvaise conseillère. Il faut se donner les moyens et le temps de construire les fondements d'une paix durable.

Après des mois de blocage, l'impulsion algérienne a permis de structurer une médiation longtemps handicapée par les rivalités institutionnelles. L'équipe de médiation conduite par l'Algérie doit entretenir cet élan et prendre le temps de susciter un consensus large autour du futur accord. Le document qui sert de base à la rédaction d'un accord final est un premier pas utile mais il repose pour l'essentiel sur des réponses qui ont déjà montré de sérieuses limites. En réduisant la crise à un problème entre le centre et la périphérie, il ne dit presque rien des fractures entre les communautés du Nord. Il n'ouvre guère de perspective pour concevoir les institutions politiques et sécuritaires qui garantiront une répartition équitable des ressources et des responsabilités entre ces communautés.

Tous les acteurs impliqués dans la résolution de la crise doivent tirer les leçons des précédents accords, qui présentaient des lacunes évidentes : les fonds manquaient pour une application rapide ; le mécanisme de garantie internationale n'a pas joué son rôle d'alerte ; et les accords se sont focalisés sur les rapports entre les régions du Nord et l'Etat central, négligeant la question des équilibres locaux. Sur le plan sécuritaire, l'intégration des anciens rebelles dans les forces armées a généré beaucoup de frustrations de part et d'autre.

Le Nord du Mali connait depuis plusieurs semaines un regain de violence, notamment en raison de l'activité de groupes jihadistes et d'affrontements entre groupes armés en violation du cessez-le-feu signé en mai dernier. Face aux attentats contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la paix au Mali (Minusma), qui augmentent de manière inquiétante, il est tentant de renforcer l'option sécuritaire. Mais la meilleure solution reste encore de soutenir un accord réaliste et durable. A Bamako, le choc de la débâcle de Kidal en mai 2014 n'a pas été complètement digéré. La frange la plus souverainiste n'exclut toujours pas l'option militaire avec le soutien des forces internationales.

Beaucoup reste à faire alors que la dernière phase des négociations s'ouvre le 20 novembre dans un climat tendu. Un nouvel enlisement des discussions serait préjudiciable aux deux parties. Il n'est dans l'intérêt de personne de précipiter la signature d'un accord incomplet. Les partenaires internationaux du Mali, qui seront demain les garants politiques et financiers de l'accord, ne doivent pas s'associer à un accord bancal. Un échec serait également préjudiciable aux efforts louables que l'Algérie déploie pour stabiliser la région. Du côté du gouvernement, plus l'absence de l'administration se prolonge au Nord, plus il sera difficile de restaurer pleinement la présence de l'Etat. Du côté de la Coordination des mouvements de l'Azawad, l'insécurité au Nord entame le crédit politique et diplomatique depuis la victoire de Kidal.

A l'ensemble des acteurs engagés dans les négociations, en particulier à l'Algérie, chef de file de la médiation internationale :

- prendre le temps de la négociation, et pour cela, trouver au préalable un accord intérimaire portant exclusivement sur le renforcement du cessez-le-feu, par le biais par exemple du renforcement des patrouilles mixtes;
- □ aborder ouvertement la question des relations conflictuelles au sein des communautés du Nord et dans leur rapport à l'Etat, en vue de concevoir des institutions politiques et sécuritaires garantissant une répartition équitable et acceptable des ressources et des responsabilités politiques ; et
- s'entendre sur un mécanisme de consultations populaires organisées avant la finalisation de l'accord de paix et prévoir un mécanisme de validation solennelle de cet accord passant par un vote du parlement malien réuni en session extraordinaire et/ou un vote organisé au niveau des régions concernées.

A l'équipe de médiation internationale (Algérie, Minusma, Union africaine, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Organisation de la coopération islamique, Union européenne, Mauritanie, Niger et Tchad):

- prévoir un dispositif de garantie internationale pour veiller au financement et à l'application du futur accord de paix, en incluant notamment un mécanisme de contrôle international des fonds investis par les bailleurs fonctionnant conjointement avec les autorités locales compétentes, et un mécanisme d'alerte précoce et de réaction rapide en cas de déraillement du processus de paix ; et
- préparer l'équipe de médiation internationale à devenir, une fois les négociations achevées, un groupe de contact responsable du dispositif de garantie internationale, avec une représentation transférée au Mali, à Bamako et dans les régions du Nord.

II. L'Algérie, nouveau chef de file de la médiation internationale

En janvier 2014, le rapport de Crisis Group, *Mali : réformer ou rechuter*, soulignait les risques d'enlisement des négociations entre le gouvernement et les groupes belligérants au Mali. De fait, les négociations ont longtemps peiné à démarrer. Le gouvernement et les mouvements politico-militaires favorables à l'autonomie de l'Azawad ne s'accordent ni sur le lieu ni sur les protagonistes admis aux négociations.¹ La dispersion et la concurrence entre les interventions diplomatiques ne favorisent pas non plus la relance du dialogue.² Paradoxalement, les affrontements de mai 2014 et la déroute de l'armée malienne relancent le processus en inversant le rapport de force entre Bamako et les mouvements politico-militaires.³ Le gouvernement n'est plus en position de force et doit se résoudre à discuter directement avec les groupes politico-militaires. Alors que la résolution 2164 du Conseil de sécurité des Nations unies, votée le 25 juin 2014, renforce le rôle de la Minusma dans la coordination des actions de facilitation,⁴ l'Algérie s'empare du dossier et s'impose comme nouveau chef de file de la médiation.⁵

Depuis les années 1990, l'Algérie est le principal médiateur dans les crises qui opposent le gouvernement malien aux mouvements séparatistes arabo-touareg.⁶ Elle joue un rôle central dans la signature de l'accord de Tamanrasset en janvier 1991, du Pacte national en avril 1992 et plus récemment de l'accord d'Alger en juil-

¹ Il s'agit du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), du Haut Conseil de l'unité de l'Azawad (HCUA) et d'une fraction dissidente du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA).

² Cette rivalité est en partie liée à l'ambiguïté entre la médiation confiée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) au Burkina Faso et la facilitation confiée à la Minusma. Entretiens de Crisis Group, membres de la Minusma, de la Cedeao et de l'Union africaine (UA), Bamako, mars 2014.

³ Lors de la visite du Premier ministre malien Moussa Mara à Kidal le 17 mai 2014, des combats éclatent entre les forces maliennes et les mouvements rebelles. Le 21 mai, une offensive de l'armée malienne sur la ville de Kidal échoue. Un cessez-le-feu signé le 23 mai oblige chaque camp à rester sur ses positions. Dans les faits, le pays se trouve à nouveau coupé en deux.

⁴ Résolution 2164 du Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2164(2014), 25 juin 2014. Sur les limites de la facilitation de la Minusma, voir « Lettre ouverte au Conseil de sécurité des Nations unies », Crisis Group, 3 juin 2014. De son côté, l'action de la Cedeao est fragilisée par la démission du président burkinabè Blaise Compaoré, qui fut en charge du dossier au nom de l'organisation régionale.

⁵ D'après la feuille de route signée le 24 juillet, l'équipe internationale de médiation comprend le chef de file algérien, la Cedeao, la Minusma, l'UA, l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Union européenne (UE), ainsi que les gouvernements de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et du Burkina Faso. Feuille de route des négociations dans le cadre du processus d'Alger, 24 juillet 2014.

⁶ Elle n'est jamais le seul acteur à s'impliquer. D'autres pays, notamment la Libye, la Mauritanie et la France, entretiennent des liens étroits avec les communautés du Nord Mali et suivent de près les négociations. Dans les années 1990, le mauritanien Ahmed-Baba Miské et le français Edgar Pisani ont conduit une facilitation conjointe qui a joué un rôle important dans la signature du pacte national de 1992. Selon l'historien Pierre Boilley, l'Algérie avait limité l'influence de ces facilitateurs dans lesquels elle voyait l'influence de la France. Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh: dépendances et révoltes: du Soudan français au Mali contemporain* (1999), p. 524; présentation orale de Ahmed-Baba Miské, Bruxelles, novembre 2014.

let 2006. Elle entretient des liens étroits bien que discrets avec de nombreuses personnalités et mouvements du Mali, au Nord comme au Sud. Les raisons de son intérêt pour le Nord Mali sont multiples. Les deux pays partagent plus de 1 300 kilomètres de frontière. Les populations de part et d'autre de la frontière entretiennent des liens étroits. Les troubles qui agitent le Nord du Mali ont un impact direct sur le Sud algérien. Les présence d'éléments jihadistes est une préoccupation sécuritaire importante pour Alger. Les trafics transfrontaliers sont une source de revenus pour une partie de l'appareil sécuritaire algérien, même s'il est difficile d'évaluer leur importance.

Pour l'Algérie, l'implication dans le dossier malien présente trois avantages principaux. Elle lui permet de s'assurer que certaines lignes rouges, comme la création d'un Etat indépendant de l'Azawad, ne seront pas franchies. Le Elle lui offre l'occasion de se présenter comme un « exportateur de stabilité » et d'assumer de nouvelles responsabilités dans la sous-région. Enfin, l'Algérie se trouve en position de promouvoir sa vision de la stabilité au Nord Mali. Comme d'autres, elle défend un retour à l'ordre garanti par des réseaux locaux qui lui sont proches et qui assurent le maintien de son influence.

⁷ Les réseaux d'influence de l'Algérie au Mali sont complexes et diversifiés. L'Algérie soutient plusieurs communautés d'intérêt. Elle semble cependant entretenir des relations privilégiées avec les éléments ifoghas de la région de Kidal. Le patriarche des Ifoghas est allé se faire soigner en Algérie début 2014. Après les combats de mai à Kidal, le croissant rouge algérien a envoyé un convoi d'aide humanitaire réceptionné au camp du HCUA, dont les dirigeants sont ifoghas. De nombreux spécialistes estiment qu'Iyad ag Ghali, le dirigeant d'Ançar Eddine, lui-même ifoghas, aurait trouvé refuge du côté algérien de la frontière. Selon certaines sources, les autorités algériennes ne seraient pas hostiles à son retour sur la scène politique s'il s'affichait comme un repenti. Entretiens de Crisis Group, membre de la Minusma, Bamako, juin 2014 et membre de l'équipe internationale de médiation en Algérie, septembre 2014. « Kidal : le vieux ag Intalla très souffrant évacué d'urgence en Algérie », L'Indépendant, 7 février 2014.

⁸ L'octroi de la citoyenneté algérienne à de nombreux individus originaires des communautés arabo-touareg du Nord Mali a également renforcé les liens. Elle nourrit d'ailleurs les fantasmes sur les velléités cachées de l'Algérie. Entretien de Crisis Group, membre d'un groupe armé du Nord Mali, Paris, août 2014.

⁹ L'Algérie est elle-même confrontée au sentiment autonomiste d'une partie de ses populations berbères. Elle veille à ce que le séparatisme de certains Touareg du Mali ne déborde pas sur son territoire. A chaque crise, des dizaines de milliers de réfugiés traversent la frontière. Voir Laurence A. Ammour, "Algeria's role in the Sahelian Security Crisis", *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 2, no. 2 (2013). Par ailleurs le 16 octobre 2014, le Premier ministre algérien s'est rendu à Tamanrasset, dans le Sud du pays, pour écouter les doléances de notables touareg. Abbès Zined, « Sellal dépêché en urgence à Tamanrasset pour contenir la colère montante des tribus touareg », Algérie1.Com, 19 octobre 2014.

¹⁰ Les membres de ces groupes, notamment au sein d'al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), sont en partie originaires d'Algérie. Ils se sont installés dans le Nord du Mali notamment pour échapper à la répression algérienne. En avril 2010, l'Algérie a lancé le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC), une structure militaire régionale (Mali, Mauritanie, Niger et Algérie) basée à Tamanrasset et destinée à lutter contre le terrorisme. Des chercheurs ont décrit les liens opaques entre l'appareil de sécurité algérien et des réseaux jihadistes. Jeremy Keenan, *The Dying Sahara. US Imperialism and Terror in Africa* (London, 2013). Il est cependant excessif de voir derrière l'activité des groupes jihadistes la mainmise exclusive des services algériens.

¹¹ Voir par exemple Judith Scheele, « Tribus, États et fraude : la région frontalière algéro-malienne », *Études rurales*, vol. 2, no. 184 (2009), p. 79-94.

¹² Entretiens de Crisis Group, diplomate algérien, New York, mars 2014 et Ammour, op. cit.

De son côté, la France, active militairement au Nord Mali, rechigne toujours à jouer un rôle politique de premier plan. Elle préfère « multilatéraliser » son action à travers l'Union européenne (UE) et rester en coulisses un acteur influent. Ainsi la France ne fait pas partie de l'équipe de médiation mais le représentant spécial de l'UE pour le Sahel, qui en est membre, est un ancien ambassadeur de France au Mali. Du côté du gouvernement malien comme des groupes politico-militaires, on regrette souvent que la France n'assume pas plus clairement son influence et les conséquences de son implication militaire. Ils l'invitent à s'impliquer plus ouvertement dans les négociations. L'Algérie entretient un lien ambigu de partenariat et de rivalité avec la France, qui cherche aussi à garantir la sécurité du Nord Mali mais reste tentée de s'appuyer sur des réseaux distincts. L'action militaire de la France en Libye comme au Mali est une source de déstabilisation aux yeux de l'Algérie, plus souvent partisane de solutions négociées.

L'Algérie, incontournable pour stabiliser le Nord du Mali, ne pourra résoudre à elle seule la crise. ¹⁶ Son rôle dans le dossier malien a connu plusieurs phases depuis 2012. Durant les premiers mois de la crise, son implication est relativement lente et discrète. ¹⁷ Quand une intervention militaire internationale à ses frontières se dessine, essentiellement soutenue par la France, Alger s'implique plus fortement et propose une option politique. En décembre 2012, Alger réunit les deux principaux mouvements armés du Nord Mali, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et Ançar Eddine, pour qu'ils acceptent le principe d'une solution négociée avec l'Etat malien. Le rôle prêté au dirigeant d'Ançar Eddine, Iyad ag Ghali, dans l'offensive des groupes jihadistes contre les positions maliennes en janvier 2013 éclipse cependant la solution algérienne. Avec l'opération française Serval, l'option militaire l'emporte. La diplomatie algérienne apparait marginalisée : en juin 2013, elle est présente à Ouagadougou mais influence peu le contenu de l'accord signé entre les belligérants. ¹⁸

 ¹³ En octobre 2014, l'ambassade de France au Mali a obtenu qu'un de ses conseillers soit présent lors des discussions à Alger sans pouvoir cependant le faire admettre dans les ateliers de travail.
 ¹⁴ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques maliens, Bamako, juin 2014 et représentants des mouvements politico-militaires, Ouagadougou, avril 2014.

¹⁵ Entretien téléphonique de Crisis Group, expert spécialiste de la politique étrangère de l'Algérie, octobre 2014. La France compte des liens plus solides au sein du MNLA alors que l'Algérie apparait plus proche du HCUA. Cela ne signifie pas pour autant que ces deux pays soutiennent leurs revendications. Ils préfèreront que la sécurité et l'ordre politique privilégie leur réseau plutôt que celui de leurs rivaux. Les deux pays ont cependant des intérêts sécuritaires communs. La collaboration entre militaires et services de renseignements semble plutôt se renforcer ces dernières années. ¹⁶ « Algerian foreign policy seems torn between the country's desire to be recognized as a regional leader and its reluctance or inability to use the significant tools at its disposal to maintain stability in its backyard ». Anouar Boukhars, "The Paranoid Neighbor: Algeria and the Conflict in Mali", The Carnegie Papers, octobre 2012, p. 3. Par ailleurs, si la stabilité du Sud du pays est un enjeu non négligeable, le régime algérien est beaucoup plus préoccupé par le maintien de l'ordre au Nord, où se concentre l'essentiel de la population. Entretien de Crisis Group, chercheur spécialiste de l'Algérie, Ottawa, décembre 2013.

¹⁷ Cela est en partie lié à l'enlèvement de diplomates algériens par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) en avril 2012. Les élites algériennes sont alors également tournées vers la possible succession du président Abdelaziz Bouteflika, dont la santé est incertaine. Ammour, op. cit.

¹⁸ Entretien de Crisis Group, membre de la délégation malienne à Ouagadougou, Bamako, juin 2014. Le rôle effacé joué par l'Algérie à Ouagadougou s'explique aussi par les tensions qui gagnent

Les querelles entre la Minusma, la Cedeao et, dans une moindre mesure, l'UA pour diriger la médiation internationale entravent leurs efforts de relance des négociations. A partir de janvier 2014, alors que l'ouverture des pourparlers accuse un retard inquiétant, l'Algérie entame son retour sur le devant de la scène diplomatique. Elle organise à Alger des « discussions exploratoires » avec les mouvements du Nord et obtient une « plateforme de coopération pour une solution définitive au conflit ». L'initiative aurait été prise à la demande de Bamako. Les deux pays conviennent de la création d'un « comité bilatéral sur le Nord » qui se réunira une fois par mois pour « suivre la mise en œuvre des décisions en vue d'un règlement pacifique du problème du Nord ». Dans l'immédiat, la démarche, perçue comme une manière de contourner la Cedeao et la Minusma, peine à convaincre. Une partie des mouvements armés et les autres acteurs de la médiation se méfient de l'unilatéralisme prêté à la diplomatie algérienne.

L'initiative algérienne rebondit après la réélection du président Abdelaziz Bouteflika en avril 2014 et surtout la déroute de l'armée malienne en mai à Kidal. Elle s'impose en quelques semaines comme le médiateur principal, prenant la place de la Minusma et de la Cedeao tout en les associant habilement au processus. En juin, elle réunit à Alger les principaux mouvements politico-militaires, les organise en deux plateformes et leur fait signer une déclaration de soutien au processus. ²² Le mois suivant, elle accueille la majorité des protagonistes, gouvernement et plateformes, pour leur faire signer une feuille de route. Elle se fait alors officiellement reconnaitre un statut de « chef de file » de la médiation.

le pays à l'approche de l'élection présidentielle prévue en avril 2014. Cette élection capte l'essentiel de l'énergie des élites politiques. Le rôle de l'Algérie est tout de même reconnu puisqu'elle siège au sein des deux commissions de suivi prévues par l'accord de Ouagadougou.

²⁰ Le document précise que « les trois mouvements ont exprimé [à l'Algérie] leur confiance totale pour intercéder selon la forme qu'elle jugera opportune auprès du gouvernement malien en vue de trouver la solution définitive tant recherchée au conflit ». Plateforme de coopération pour une solution définitive au conflit dans les régions du Nord du Mali — désignées par certains sous le terme Azawad, Alger, 16 janvier 2014, p. 3. Le président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK), qui entretient alors des relations tendues avec la Minusma, a peut-être voulu trouver dans l'Algérie une manière de reprendre la main sur le processus. D'autres observateurs soulignent que ce rapprochement est lié au fait que le Mali et l'Algérie partagent les mêmes « lignes rouges », en particulier en ce qui concerne le sentiment d'autonomie des populations touareg. Entretien de Crisis Group, diplomate occidental, Bruxelles, novembre 2014.

²¹ Trois mouvements armés (le HCUA, la branche non dissidente du MAA et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de Résistance (CMFPR)) signent un document à Alger le 16 janvier 2014. Par contre, le MNLA n'appose pas sa signature et une branche dissidente du MAA est absente. Le document, qui ne fait aucune mention du rôle de la Minusma, provoque un certain malaise au sein de la mission onusienne, même si officiellement « toutes les initiatives sont bienvenues ». Entretien de Crisis Group, membre de la Minusma, Bamako, juin 2014.

²² Il s'agit de la Déclaration d'Alger signé le 9 juin par les secrétaires généraux des trois mouvements en état de belligérance avec l'Etat malien, à savoir le HCUA, le MNLA et une faction du MAA. Le 14 juin, trois autres mouvements, la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA), la CMFPR et une autre fraction du MAA signent la « plateforme préliminaire d'Alger en vue du dialogue inter-malien inclusif ». Le 16 juin, Alger annonce la production prochaine d'un calendrier et d'une feuille de route destinés à déboucher en juillet sur des rencontres entre les parties maliennes à Alger. Elle met devant le fait accompli les autres acteurs invités à cette rencontre, dont le chef de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (Misahel) et celui de la Minusma, auxquels elle demande de soutenir un processus qui leur échappe désormais.

¹⁹ Voir note de bas page 2.

La médiation algérienne progresse en mettant de côté l'une des conditions centrales de l'accord de Ouagadougou. En effet, le cantonnement des mouvements politico-militaires n'apparait plus comme une condition préalable au dialogue mais bien comme l'un des « sujets d'intérêts » devant faire l'objet de négociations. ²³ La médiation adopte ainsi une approche pragmatique : après les combats de Kidal lors desquels l'armée malienne a pilonné les sites de cantonnement, il apparait illusoire de conditionner des pourparlers à un cantonnement préalable. Revers de la médaille, les hommes en armes pourront continuer à peser de tout leur poids et menacer de perturber le processus s'ils n'en sont pas satisfaits. Leur capacité à le faire reste cependant limitée si aucun parrain ne soutient leur cause, que ce soit du côté de Bamako ou des puissances régionales. ²⁴

Les négociations d'Alger sont conduites par les diplomates algériens, mieux disposés à adopter une approche multilatérale que leurs collègues du ministère de l'Intérieur. ²⁵ Une partie de l'élite algérienne comprend l'intérêt d'associer des partenaires internationaux pour mieux toucher l'ensemble des parties maliennes et surtout mieux garantir l'application d'un futur accord. Pour autant, les autorités algériennes conservent jalousement le monopole de l'organisation matérielle des négociations. Ce sont elles qui donnent le rythme aux autres acteurs, quitte à revisiter de façon assez unilatérale la feuille de route signée en juin ou à susciter quelques tensions par leur contrôle étroit de l'information. ²⁶

III. L'échec des précédents accords : les leçons apprises

En redonnant de la cohérence et une forme d'autorité à la médiation, la diplomatie algérienne permet que se tiennent depuis septembre 2014 des pourparlers. Cependant, l'Algérie a déjà dans le passé joué un rôle similaire sans que les accords ne permettent d'engager un processus de paix durable. L'histoire n'est certes pas condamnée à se répéter. Pour favoriser une résolution durable de la crise, il importe de retenir les leçons du passé.

²³ La feuille de route du 24 juillet n'appelle pas les belligérants au cantonnement mais à consolider la cessation des hostilités. C'est la raison pour laquelle un troisième accord de cessez-le-feu a été signé le même jour à Alger prévoyant l'organisation de patrouilles mixtes et le renforcement de la présence de la Minusma dans la région de Tabankort, théâtre d'affrontements violents au mois de juillet.

²⁴ Ceux qui soutiennent le processus de paix doivent donc s'assurer qu'un nouveau recours aux armes serait unanimement condamné. Les pays concernés doivent faire comprendre aux groupes avec lesquels ils entretiennent des liens forts le prix d'un tel choix.

²⁵ Dans les années 1990, c'est le ministère de l'Intérieur qui signe et assure le suivi des accords. Certes, les services de renseignement restent présents et influents dans les salles de discussion mais les diplomates disposent d'une marge de manœuvre réelle et leur approche ne correspond pas nécessairement à l'approche plus unilatérale que privilégierait les « sécurocrates ». Ils offrent jusqu'ici un espace restreint mais réel aux membres associés de l'équipe de médiation. En juin 2014, ces derniers ont imposé le principe d'une feuille de route. Entretiens de Crisis Group, membres de la médiation, diplomates africains et occidentaux, Bamako, octobre 2014.

²⁶ Les documents signés à Alger ne font qu'une référence minimale à l'accord de Ouagadougou et mentionnent à peine le rôle de la Minusma, invitée à Alger le 16 juin mais tenue en marge des discussions. Entretien de Crisis Group, membre de la Minusma, Bamako, juin 2014.

Les précédents accords de paix sont allés loin dans la « reconnaissance des spécificités des régions du Nord ».²⁷ Le Pacte national de 1992 reconnait un « statut particulier » au Nord du pays.²⁸ Ce dernier est concrétisé par des « assemblées locales, régionales et inter-régionales » aux compétences élargies. A travers elles, l'Etat malien reconnait le droit des populations du Nord à prendre en charge leurs propres affaires, étendant même leurs prérogatives au « contrôle des forces et des activités de maintien de l'ordre » ou encore à la possibilité de concevoir des initiatives de gestion régionale dans « le cadre transfrontalier ».²⁹

Les accords de 1991-1992 insistent également sur la réduction du dispositif militaire malien au Nord et la nécessité de confier la sécurité à des éléments issus des communautés du Nord. Ils prévoient la création de fonds dédiés au développement du Nord, à la réintégration des anciens combattants et à l'indemnisation des victimes. Une « commission indépendante d'enquête » doit également faire la lumière sur les crimes liés au conflit. En échange de ces concessions, les mouvements rebelles reconnaissent l'unité nationale et leur appartenance à une nation malienne solidaire. Un calendrier et une commission de suivi présidée par l'Algérie constituent les principales garanties de mise en œuvre de l'accord.³⁰

Cet accord présente pourtant des lacunes et se heurte à d'importants problèmes de mise en application. Le Mali n'a d'abord pas les moyens d'en assumer le coût financier. Ses principaux partenaires n'apportent qu'un soutien tardif et incomplet.³¹ Le dispositif de suivi, dans lequel l'Algérie détenait un rôle principal aux côtés des parties signataires, n'a pas joué son rôle d'alerte alors que l'application de l'accord apparaissait de plus en plus problématique.³²

La question du statut particulier du Nord s'est par ailleurs perdue dans la réforme plus générale de la décentralisation. Il n'a plus été question de doter les régions du Nord d'institutions spécifiques mais d'y étendre les mêmes formes de dévolution du pouvoir que dans le reste du pays.³³ En se focalisant exclusivement

²⁷ Pierre Boilley, « Mali : stabilité du Nord-Mali : des responsabilités partagées », Centre de documentation et de recherche, Haut Commissariat aux réfugiés, Paper n°11, 1999, p. 7-8.

²⁸ Un premier accord est signé sous l'égide de l'Algérie à Tamanrasset en janvier 1991, puis le Pacte national est signé en avril 1992. L'accord organise le désarmement et « l'intégration totale » des combattants rebelles au sein des forces de sécurité maliennes. Voir R.E. Poulton & I. Ag Youssouf, *A Peace of Timbuktu*, Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (1998). Entretien de Crisis Group, ancien responsable du Front islamique armé de l'Azawad (FIAA), Bamako, octobre 2014.

²⁹ Par contre, les accords précédents ne contiennent pas de discussions sur le caractère laïc de l'Etat. Cette question n'apparait dans les négociations qu'à partir de 2012.

³⁰ L'accord d'Alger signé en 2006 reprend l'essentiel du Pacte national. Il instaure un conseil régional provisoire de coordination et de suivi. Il précise également un certain nombre de projets de développement. Il prévoit également l'organisation des Unités spéciales sahariennes, une force militaire recrutée localement et adaptée au terrain. Accord d'Alger, 4 juillet 2006.

³¹ Ainsi, le fond de réintégration reçoit des financements adéquats trois ans après la signature de l'accord. Baz Lecocq, *Disputed Desert: Decolonisation, Competing Nationalisms and Tuareg Rebellions in Northern Mali* (2010), p. 272.

³² « Third party enforcement or verification of the post-treaty implementation period is critical for success ». Barbara F. Walter, *Committing to Peace: The Successful Settlement of Civil Wars* (2001).
³³ C'est d'ailleurs dans cette direction que l'Etat malien semble vouloir à nouveau s'engager à travers une régionalisation poussée qui, à terme, serait étendue à l'ensemble du pays. De manière générale, l'idée d'un mode de gestion particulier des régions nomades heurte les pratiques de nombreux représentants de l'administration centrale malienne. Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère de l'Administration territoriale, Bamako, juin 2014.

Briefing Afrique de Crisis Group N°104, 18 novembre 2014

sur les liens entre l'Etat et les régions du Nord, le Pacte national aborde très peu la question des équilibres politiques entre les communautés du Nord elles-mêmes. Or le Nord ne forme pas un bloc unifié face à l'Etat. Au contraire, les années 1990 sont marquées par la résurgence des violences intercommunautaires.³⁴ L'application du Pacte génère en effet déceptions et frustrations. L'accord est souvent dénoncé pour avoir favorisé certaines communautés contre d'autres.³⁵ Ses avantages sont aussi captés par une élite restreinte, issue du Nord, qui négocie ses privilèges au détriment d'autres groupes.³⁶

Dans ce contexte, les communautés du Nord Mali ont négocié des pactes locaux comme celui de Bourem en 1995 qui sert de matrice à d'autres rencontres similaires.³⁷ Ces accords permettent de régler les modalités du vivre ensemble au sein des terroirs du Nord Mali. La paix relative qui prévaut à la fin des années 1990 résulte de la combinaison d'un accord global entre l'Etat et les mouvements rebelles et d'une série de pactes locaux signés à l'initiative des communautés ellesmêmes. Cette paix relative a été construite au terme d'un double processus impulsé à la fois par le haut et par le bas, par l'Etat et par les communautés.

Les précédents accords ont échoué sur le plan de la sécurité. L'allègement substantiel de la présence militaire n'a pas permis la pacification du Nord Mali. Au contraire, il a renforcé le développement de milices communautaires et de groupes mafieux. Ces groupes armés ont leur propre agenda mais, pour s'imposer face à leurs rivaux, ils tissent des liens avec l'Etat ou d'autres puissances régionales qui tentent d'exercer à travers eux un certain contrôle. L'intégration des anciens combattants a également généré des tensions au sein des forces armées, qui ont ensuite mal vécu les désertions à répétition des dix dernières années. Pour autant, c'est moins le principe de la participation des communautés à la sécurité qui est en cause que ses modalités d'application. Tout accord devra nécessairement permettre une forme de réintégration des « spécialistes de la violence » qui fournissent les troupes des différents mouvements politico-militaires.

³⁴ Voir Baz Lecocq, op. cit., en particulier le chapitre 6.

³⁵ Certaines communautés, en particulier parmi les sédentaires, ont considéré que le Pacte national privilégiait les populations tamasheq et arabe.

³⁶ Baz Lecocq, op. cit. Cette méfiance se retrouve aujourd'hui chez les militants à l'égard des représentants chargés des négociations à Alger. Ces derniers sont parfois suspectés de brader les intérêts des populations en échange de privilèges octroyés par la médiation ou le gouvernement.

³⁷ Ces pactes sont organisés à l'initiative de notables locaux, appartenant aux chefferies ou au monde des organisations non gouvernementales (ONG). Ces rencontres ont reçu le soutien financier d'ONG occidentales. L'Etat malien n'en a pas eu l'initiative.

 $^{^{38}}$ Voir le rapport Afrique de Crisis Group N°189, $Mali:\acute{e}viter$ l'escalade, 18 juillet 2012.

³⁹ A l'inverse, de nombreux « intégrés » dénoncent les discriminations dont ils sont victimes. Entretien de Crisis Group, officier du MNLA et ancien « intégré » de la garde nationale malienne, Niamey, avril 2013.

IV. Les négociations d'Alger

L'optimisme qui marque l'ouverture des négociations d'Alger le 1^{er} septembre a rapidement disparu. ⁴⁰ Les discussions commencent dans la lenteur : il faut attendre quinze jours avant que deux des quatre ateliers prévus par la feuille de route du 24 juillet ouvrent leurs travaux. ⁴¹ Malgré les progrès réalisés sous l'égide de la diplomatie algérienne, d'importants désaccords subsistent entre les parties sur le fond comme sur la forme des discussions. ⁴²

A. Des négociations poussives

Sur la forme, les progrès réalisés en juillet sont plus fragiles et limités qu'il n'y parait. Ainsi, le 24 juillet, ce ne sont pas une mais deux feuilles de route séparées qui sont signées. Les documents sont identiques à une exception de taille : ils ne définissent pas de la même manière les « parties maliennes » appelées à revenir à la table des négociations en septembre. Le premier document mentionne le gouvernement du Mali et les trois mouvements signataires de la Déclaration d'Alger du 9 juin (MNLA, MAA et HCUA). Le second ajoute également les trois autres mouvements réunis dans la Plateforme préliminaire d'Alger signée le 14 juin (Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA), Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR) et une autre branche du MAA). La question des parties admises à la table des négociations, qui empoisonne depuis longtemps les efforts de la médiation, a été contournée plus que tranchée.

Un autre désaccord porte sur la manière de conduire les discussions. En septembre, les membres de la Coordination insistent pour que les questions politico-institutionnelles, qui devaient faire l'objet d'un atelier spécifique, soient discutées avant les trois autres thèmes. Ils estiment que tous les autres ateliers dépendent du statut politico-institutionnel qui sera accordé au Nord.

Sur le fond, la demande de fédération soutenue par la majorité des mouvements s'oppose directement à l'offre gouvernementale de régionalisation et de décentralisation poussée. Le blocage sur les termes élude de nombreuses questions qui, au lieu d'être débattues dans les commissions de travail, le sont en coulisses : comment rétablir le rôle régulateur de l'autorité centrale face à un mode de gestion du Nord qui a longtemps privilégié le clientélisme et l'utilisation des communautés les unes contre les autres ? Comment établir des équilibres politiques dans une société où les fractures sont aussi importantes que le sentiment d'appartenance collective ? Quelle place accorder aux communautés et groupes d'intérêts qui ont choisi de se ranger aux côtés de l'Etat ? Dans quelle mesure peut-on accepter à la table des négociations les représentants des grands trafiquants qui financent ou

⁴⁰ Le lendemain, l'explosion d'un engin improvisé provoquait la mort de quatre soldats tchadiens de la Minusma près d'Aguelhok.

⁴¹ Les ateliers portent sur (i) questions politico-institutionnelles ; (ii) défense et sécurité ; (iii) développement économique, social et culturel ; (iv) réconciliation, justice et questions humanitaires. Feuille de route des négociations dans le cadre du processus d'Alger, 24 juillet 2014.

⁴² Cette partie du briefing a été réalisée par le biais d'entretiens téléphoniques, d'échanges via les réseaux sociaux et de rencontres à Bamako, Bruxelles et Dakar avec des membres de la médiation internationale ainsi que des délégués des parties maliennes.

emploient une part non négligeable des combattants armés sur le terrain ? Le processus d'Alger n'a pas l'ambition de résoudre l'ensemble de ces questions mais il ne peut les ignorer et doit initier des réponses.

Alors que les travaux n'avancent guère, en coulisses, les alliances se recomposent. Le 12 septembre, les mouvements de la Coordination signent avec deux mouvements de la Plateforme d'Alger, la CPA et la branche historique du MAA, un protocole d'entente qui prévoit la formation d'une commission conjointe de négociations et demande la création d'un système fédéral pour l'Azawad. Seul la CMFPR reste à l'écart. ⁴³ Une partie du MAA désapprouve cependant le choix de son secrétaire général. De nouveaux retournements d'alliance ne sont pas à exclure d'autant qu'une partie des mouvements se plaignent d'être mal représentés ou d'avoir été exclus des négociations. ⁴⁴

L'ombre de quelques grands absents plane néanmoins sur les négociations. Iyad ag Ghali, dirigeant d'Ançar Eddine, auteur d'une vidéo de soutien à AQMI en juillet dernier, n'est pas présent mais il compte toujours de nombreux soutiens en particulier au sein du HCUA. Son influence pourrait peser sur la capacité du HCUA à signer un accord final si aucune concession majeure n'est faite au dirigeant d'Ançar Eddine. Par ailleurs, les grands trafiquants du Nord Mali ne sont pas officiellement présents à Alger mais plusieurs d'entre eux assistent aux discussions en coulisses. La paix peut difficilement être signée en ignorant ces personnalités aussi infréquentables aux yeux de la communauté internationale qu'influentes au Nord du Mali. Il faut en tenir compte mais préparer des lendemains dans lesquels ils n'auront pas le même potentiel de nuisance.

De manière plus générale, la notion de pourparlers inclusifs, centrale dans l'accord de Ouagadougou de juin 2013, est devenue secondaire à Alger. On continue certes d'y faire référence mais elle dépend désormais du bon vouloir du gouvernement et des mouvements politico-militaires.⁴⁷ Conformément à l'accord du 24 juillet, les parties maliennes ont invité « leurs » sociétés civiles respectives. Ces dernières ont été « auditionnées » de manière formelle lors de la première semaine

⁴³ Une autre branche de ce mouvement, la CMFPR2, dont le secrétaire général est Ibrahim Kantao, s'est rapprochée du MNLA depuis des rencontres à Ouagadougou en août. Le groupe a officiellement rejoint à Alger la Coordination des mouvements de l'Azawad et est intégré au protocole d'entente du 12 septembre.

⁴⁴ Le 6 septembre, les mouvements de la Plateforme d'Alger acceptent officiellement dans leur alliance le Gatia, un mouvement créé en août et représentant des intérêts imghad. Par contre, deux autres mouvements, le Mouvement populaire de sauvegarde de l'Azawad (MPSA) et la Société civile de l'Azawad (SCA), ont protesté ensemble depuis Nouakchott contre leur exclusion.

⁴⁵ La question de la laïcité pourrait ainsi faire l'objet de concessions pour satisfaire la partie du camp islamiste qui n'est pas hostile à des négociations. Le thème, soulevé par Alghabas ag Intalla, le secrétaire général du HCUA, en juillet 2014, n'a pas été retenu. Entretiens de Crisis Group, membres de l'équipe de médiation, Dakar, septembre 2014 et Bamako, octobre 2014.

⁴⁶ Pour préserver leurs intérêts, ils sont tentés de peser sur l'accord notamment en matière de justice ou de sécurité. Certains ont soutenu financièrement des mouvements jihadistes et continuent de soutenir des groupes armés, parfois au sein même des mouvements politico-militaires. ⁴⁷ Là encore, une diplomatie pragmatique l'emporte sur une diplomatie de principes. Associer la société civile aux négociations était une bonne idée mais, dans la pratique, elle a nourri une série de manipulations et de blocages. Chaque partie a voulu imposer sa « société civile » et s'en servir pour retarder les discussions, imposer ses priorités ou affaiblir l'autre camp.

des négociations. Elles ont ensuite quitté Alger avant même que les choses sérieuses débutent.⁴⁸ En réduisant à minima le caractère inclusif des négociations, l'Algérie facilite l'ouverture des discussions en septembre. Elle prend par contre le risque qu'une fois de plus, les négociations donnent la prime aux hommes en armes. Elle ne laisse pas à d'autres formes d'appartenance tout aussi représentative des populations du Nord de jouer pleinement leur rôle.⁴⁹

La diplomatie algérienne fixe de manière assez unilatérale l'essentiel de l'ordre du jour des négociations. Le reste de l'équipe internationale de médiation doit suivre. Officiellement, tout le monde se félicite du rôle joué par l'Algérie. Les rivalités entre facilitateurs internationaux ont été pour l'essentiel mises de côté. Pourtant, alors que les négociations se crispent, la bonne entente affichée jusque-là se fissure. Certains regrettent en aparté que l'Algérie mène les discussions en cultivant le secret, en exerçant des pressions fortes sur les acteurs et sans partage suffisant des informations. L'unité de l'équipe de médiation est pourtant utile : elle sert de contrepoids à la division des groupes et sera indispensable pour garantir l'application d'un éventuel accord.

B. Une ébauche d'accord encore insuffisante

A l'issue d'une première phase de négociation courte et plutôt décevante, la médiation internationale a remis aux parties maliennes un document présentant les « éléments pour un accord pour la paix et la réconciliation au Mali ». Dans la forme comme dans le contenu, ce texte se présente comme le squelette déjà bien avancé d'un futur accord de paix. En l'état, il est loin d'être satisfaisant et doit être amendé en profondeur. Il a été fortement critiqué par la Coordination des mouvements de l'Azawad, qui regrette que l'essentiel de ses positions ne soit pas représenté. Elle a d'ailleurs produit le 1^{er} novembre une contre-proposition axée sur une solution fédérale. De son côté, le gouvernement malien se félicite officiellement de la diligence algérienne mais rechigne à entériner un texte qui, à ses yeux, fait trop de concessions à ses adversaires et l'obligerait en outre à une délicate réforme constitutionnelle. En coulisses, une partie de la médiation internationale exprime également de sérieux doutes sur la capacité d'un texte qui renoue avec les « vieilles recettes » de ramener la paix.

Le document, qui sert actuellement de base à la rédaction d'un accord final, ne propose pas de diagnostic sur les échecs passés et les impasses actuelles.⁵¹ Il repose

⁴⁸ Certains ont rejoint les rangs des négociateurs, passant de la société civile aux mouvements politico-militaires. Entretien de Crisis Group, membre de l'équipe de médiation, septembre 2014.
⁴⁹ Sont exclues non seulement la société civile mais également la chefferie traditionnelle et les fractions. Celles-ci jouent à la fois un rôle central mais non officiel, dissimulé au sein des différents groupes qui composent les mouvements politico-militaires.

⁵⁰ La signature de deux feuilles de route légèrement différentes par les deux coalitions politicomilitaires le 24 juillet n'a pas aidé à construire la confiance dans la médiation alors que des militants des mouvements rebelles, en particulier du MNLA, s'estiment trahis. Aucun mouvement n'a cependant protesté. Ces méthodes relèvent d'une pratique normale de la diplomatie. Cependant, les précédents accords ont échoué précisément parce qu'ils avaient été négociés dans la hâte et sans confiance entre les protagonistes. Entretien téléphonique de Crisis Group, membres de la CPA et du MNLA, août 2014.

⁵¹ Le paragraphe qui suit résulte d'une analyse des « éléments pour un accord pour la paix et la réconciliation au Mali ». Ce texte de quinze pages, dont Crisis Group a pu se procurer une copie, a été rédigé par la médiation internationale et distribué aux parties maliennes le 20 octobre.

pour l'essentiel sur des réponses qui ont déjà montré de sérieuses limites. Il prône ainsi une décentralisation poussée et une présence accrue de l'administration au Nord en négligeant combien l'Etat malien est un corps malade qui constitue moins la solution que l'origine même du problème. Il recommande comme par le passé une représentation accrue des populations du Nord au sein de l'administration centrale comme si, pour acheter à nouveau la paix, l'Etat n'avait d'autre choix que de distribuer les prébendes. Les populations ne réclament pas plus d'Etat, elles attendent une autre forme de gouvernance et de présence de l'autorité publique.

Le texte passe à côté de certains sujets essentiels. En réduisant la crise actuelle à un problème entre le centre et la périphérie, il ne dit presque rien des fractures entre les communautés du Nord. Il n'ouvre guère de perspective pour concevoir les institutions politiques et sécuritaires qui garantiront une répartition équitable des ressources et des responsabilités entre les communautés du Nord.

V. Recrudescence des violences au Nord

Alors que les discussions progressent peu à Alger, le Nord du Mali reste dans une situation très précaire. Une partie de la population vit toujours dans des conditions difficiles dans les camps de réfugiés. ⁵² Ceux qui sont restés au Nord Mali ne voient guère les bénéfices de la paix et du déploiement d'une vaste mission onusienne. Au Nord, il y a toujours plus d'hommes en armes mais toujours aussi peu de services. Les discussions d'Alger évoquent beaucoup la sécurité et l'autonomie mais peu le sort difficile des populations. La frustration, meilleur terreau de recrutement des groupes radicaux, augmente d'autant plus que certains ont le sentiment d'être mal représentés dans les négociations. ⁵³

La situation au Nord ne cesse en réalité de se dégrader depuis la mi-2013.⁵⁴ Les combats de mai 2014 entrainent le repli des forces de sécurité maliennes vers la région du fleuve Niger et quelques casernes du Nord en dehors desquelles l'armée s'aventure rarement. L'Etat n'a pas seulement raté son retour au Nord, il s'en est largement retiré. Le vide est comblé par des mouvements qui se disputent le contrôle des territoires et des principales routes de trafic.

Pendant l'été, les combats sont particulièrement intenses dans la région de Tabankort, un point de passage important de la vallée du Tilemsi, zone stratégique

⁵² Entretien de Crisis Group, travailleur humanitaire, Dakar, mai 2014. Pour plus d'informations, voir François Grünewald, Ferdaous Boulhel, Noumou Diakité, Ibrahim ag Youssouf, *Etudes sur les zones à faible densité. Etude de cas Mali*, Groupe urgence réhabilitation développement (URD), avril 2014.

⁵³ Entretien téléphonique de Crisis Group, réfugié malien en Mauritanie, septembre 2014.

⁵⁴ Voir le rapport de Crisis Group, *Mali : réformer ou rechuter*, op. cit.

pour de nombreux trafics.⁵⁵ En août, de nouveaux groupes armés font leur « apparition ».⁵⁶ Des membres de la communauté imghad, déjà organisés en milice, officialisent ainsi la création du Groupe d'autodéfense des Touareg imghad et alliés (Gatia).⁵⁷ La création de ces mouvements illustre le risque de fragmentation des groupes armés en dépit des efforts de la diplomatie algérienne pour les unifier.⁵⁸ Le factionnalisme n'a rien d'étonnant au Nord du Mali mais peut annoncer une résurgence des violences entre des groupes qui se battent aussi pour prouver leur existence.⁵⁹ A partir de septembre, des groupes jihadistes mal identifiés ont multiplié les attaques contre la Minusma et contre des civils soupçonnés de collaborer avec les forces internationales.

Devant l'incapacité actuelle des forces maliennes à assumer la sécurité, des groupes armés se substituent à l'armée. Leur base est communautaire mais ils défendent souvent des intérêts privés. Les groupes armés ne disparaissent pas en 2013 mais l'opération Serval force une partie d'entre eux à plus de discrétion, en particulier quand ils entretiennent des liens parfois troubles avec les mouvements jihadistes. Après la déroute de l'armée malienne à Kidal, ni la présence de la Minusma ni celle de la force française renommée Barkhane n'empêche les groupes armés de reprendre le rôle qu'ils assument dans la région depuis des années. Comme par le passé, les autorités maliennes sont tentées d'instrumentaliser ces groupes pour exercer une forme de contrôle sur le Nord. Pour autant il

⁵⁵ Début août, un équilibre précaire est trouvé entre mouvements armés après la signature d'un nouvel accord de cessez-le-feu le 24 juillet à Alger sous l'égide de la Minusma. Ce dernier est complété quelques jours plus tard par un accord entre les principaux acteurs et chefs des communautés impliqués dans les affrontements de Tabankort. Entretien de Crisis Group, membre du MAA, Paris, août 2014.

⁵⁶ Dans la zone sahélo-saharienne, la plupart des groupes armés sont des structures temporaires soumises à la fluidité des appartenances. Leur trajectoire parfois éphémère est liée aux intérêts changeants des combattants qui n'hésitent pas à « migrer » d'un mouvement à l'autre. Voir Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres* (Paris, 2013) et Yvan Guichaoua, "Circumstantial Alliances and Loose Loyalties in Rebellion Making: The Case of Tuareg Insurgency in Northern Niger (2007-2009)", in Yvan Guichaoua (ed.), *Understanding Collective Political Violence* (2011).

⁵⁷ Le secrétaire général du Gatia était présent à Alger en juillet pour représenter les intérêts de son groupe avant même la création officielle du mouvement réputé proche du général el Hadj ag Gamou. ⁵⁸ A la fin du mois d'août 2014, deux nouvelles entités sont créées : le Mouvement populaire de sauvegarde de l'Azawad (MPSA), issu d'une nouvelle scission du MAA, et le Groupe armé populaire contre l'autorité malienne (GAP CAMA), qui aurait été fondé par un ancien sous-officier de l'armée malienne, Faysal ag Mohamed. Le GAP CAMA ne s'est guère montré actif jusqu'ici. Le porte-parole du MPSA est Boubacar Ould Taleb.

⁵⁹ Baz Lecoq, op. cit.

 $^{^{60}}$ Le phénomène n'est pas nouveau. Il se développe particulièrement à l'époque du président Amadou Toumani Touré (ATT).

⁶¹ Les principaux partenaires occidentaux du Mali soutiennent à travers la Minusma et la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM) la restauration de l'autorité de l'Etat, passant par la formation et le redéploiement des forces de sécurité maliennes sur l'ensemble du territoire. Cette politique aurait dû permettre de marginaliser les groupes armés non étatiques. La déroute subie par l'armée malienne à Kidal en révèle cependant l'échec.

⁶² Voir le rapport Afrique de Crisis Group N°189, *Mali : éviter l'escalade*, op. cit. L'instrumentalisation des spécialistes locaux de la violence par des Etats est un phénomène de longue durée puisant ses racines dans le moment colonial. Yvan Guichaoua, *Transformations of Armed Violence in the Sahara*, op. cit.

serait erroné de voir en eux de simples milices à la solde de Bamako. La convergence des agendas du gouvernement et de certains groupes armés n'est peut-être que provisoire.

La création de nouveaux groupes est également liée à l'avancée des discussions à Alger. Chaque communauté ou regroupement d'intérêts tente de se garantir une place à la table des négociations. La création d'un groupe armé constitue l'un des moyens d'y parvenir. En effet, depuis la signature de la feuille de route du 24 juillet, il apparait évident que la société civile sera tenue en marge de l'essentiel des négociations. ⁶³ A Alger, les nouveaux mouvements ont envoyé des représentants mais ne participent pas officiellement aux discussions.

Ces mouvements, comme par ailleurs tous les groupes dont les intérêts et les points de vue ne sont pas représentés à Alger, sont susceptibles de relancer les violences sur le terrain. Les groupes se réclamant du jihad se trouvent dans cette situation. Certes une partie a réintégré le jeu politique à travers les mouvements politico-militaires présents à Alger. Cela ne suffit pas nécessairement à ce que leur point de vue ou leurs intérêts soient entendus. La question de la laïcité ou le sort de dirigeants comme Iyad ag Ghali ne peuvent être éludés à Alger au risque de compromettre l'application de l'accord avant même sa signature. En août, la recrudescence des attaques revendiquées par les groupes radicaux signale leur grande capacité de nuisance. Alger, il faudra dresser une frontière plus nette entre ceux qui réintègrent le jeu politique et ceux qui continuent à être désignés comme « terroristes ». Discuter de la place de l'islam dans le politique est peut-être une manière de faciliter ces distinctions. Une partie de la médiation internationale rechigne toujours à aborder cette question sensible.

 $^{^{63}}$ Ce sont les parties maliennes, dont les mouvements politico-militaires, qui décident des « éléments » de la société civile qu'elles désirent inviter ou non.

⁶⁴ Avec la reprise des hostilités à Kidal, la distinction déjà difficile entre mouvements signataires et groupes plus radicaux tenus en marge du processus politique s'est compliquée. La rupture de la confiance entre les belligérants est telle que la perspective d'un cantonnement rapide permettant de mieux établir cette distinction s'est un peu plus éloignée. Le cas de Yoro Ould Dahi, ancien cadre du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) passé au MAA, est un bon exemple des frontières incertaines entre « groupes terroristes » et mouvements acceptés dans le jeu politique. Il est arrêté le 30 juillet par les forces françaises qui le suspectent d'être impliqué dans un attentat ayant tué un soldat français le 14 juillet dans la région d'al-Moustarat. Il est relâché quelques jours plus tard par la gendarmerie malienne. Yoro est alors un élément clé du dispositif militaire des mouvements armés qui s'opposent à une offensive conjointe du MAA, MNLA et HCUA dans la région de Tabankort. Entretien de Dorothée Thienot avec Yoro Ould Dahi, *Jeune Afrique*, 11 août 2014.

⁶⁵ La Minusma en a tout particulièrement subi les conséquences. La mission a perdu dix soldats tchadiens en septembre dans trois attaques séparées dans les régions d'Aguelhok et Tessalit. Elle a perdu près de 30 soldats depuis le début de son déploiement en juillet 2013, la grande majorité dans des attaques par engin explosif improvisé. Entre fin mai et septembre, une trentaine d'attaques l'ont visée. De leur côté, des sources militaires proches du MNLA estiment que plus de 40 personnes ont été assassinées pour avoir collaboré avec les Français après le déclenchement de l'opération Serval. Ces mêmes sources accusent les groupes jihadistes liés à AQMI de ces assassinats. « La MINUSMA à nouveau endeuillée », Radio France Internationale (RFI), 19 septembre 2014 et entretien de Crisis Group, officier du MNLA, août 2014.

⁶⁶ Entretien téléphonique de Crisis Group, expert proche de la coordination des mouvements de l'Azawad, septembre 2014.

La fragilité affichée par les forces armées maliennes constitue une dernière source de préoccupation. A Bamako, le choc de la défaite met à nu les faibles progrès réalisés par l'Etat depuis l'élection du président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK). Il accentue un mécontentement populaire qui grandit depuis plusieurs mois en lien avec des affaires de mauvaise gouvernance. Des manifestations ont eu lieu à Bamako pour protester contre le rôle de la France ou de la Minusma mais également pour dénoncer l'incapacité du président à résoudre la crise. Le sentiment nationaliste, qui a constitué une clé de l'élection d'IBK, peut se retourner contre lui.

Les violences qui affectent le Nord du pays et les difficultés rencontrées par l'élite politique malienne pour engager une réforme profonde de la gouvernance rendent d'autant plus nécessaires la réussite du processus d'Alger. Ce dernier doit déboucher sur la signature d'un accord de paix à la fois réaliste et ambitieux.

VI. Pour un processus de paix durable

A Alger, une partie des protagonistes est tentée de signer un accord à minima qui contentera leurs bases respectives sans pour autant faire les concessions nécessaires à une réforme réelle de la gouvernance. Alors que s'ouvre le 20 novembre la dernière séquence de négociations inter-maliennes, il faut s'inquiéter d'un processus que certains veulent précipiter au risque de reproduire les erreurs du passé. L'Algérie, qui est impliquée dans le difficile dossier libyen, prioritaire à ses yeux, apparait aujourd'hui pressée de signer au plus vite un accord. Les autres acteurs internationaux estiment que seul un accord permettra de restaurer rapidement un minimum de sécurité et d'éviter que les incidents armés et les attaques contre la Minusma se multiplient.

Réuni le 5 novembre à Niamey, les pays contributeurs de la Minusma ont exprimé « leur conviction que la conclusion rapide d'un Accord de paix aura pour effet de favoriser les conditions d'une lutte plus efficace contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée ».⁶⁹ L'argument sécuritaire n'est pas sans fondement mais il ne doit pas précipiter la signature d'un accord mal construit. Il n'y aura pas de sécurité durable sans une ambitieuse réponse politique aux maux qui secouent le Nord du Mali.

Il n'est dans l'intérêt de personne de hâter la signature d'un accord fait de rustines. Les partenaires internationaux du Mali, qui seront demain les garants politiques et financiers de l'accord, doivent faire savoir qu'ils ne s'associeront pas

⁶⁷ Voir « L'avion du président Keïta prive le Mali de l'aide du FMI », Agence France-Presse, 19 juin 2014.

⁶⁸ Depuis la défaite de Kidal en mai 2014, la partie gouvernementale subit une pression accrue de ses partenaires internationaux pour engager les négociations. Elle doit cependant veiller à ce qu'un éventuel accord n'enflamme pas une base populaire sensible à la question du Nord. Les mouvements politico-militaires, quant à eux, estiment que le temps joue en faveur du sentiment autonomiste. Ils pensent que les populations s'habituent à l'absence de l'Etat et à leur présence. Ils s'organisent pour remplacer l'Etat en demandant aux partenaires humanitaires et à la Minusma de l'aide pour relancer les services publics dans leur zone. Entretien de Crisis Group, responsable du MNLA, Ouagadougou, avril 2014 et entretien téléphonique, membre de l'équipe de médiation internationale, septembre 2014, www.mnlamov.net

⁶⁹ Conclusions de la réunion des ministres des Affaires étrangères et de défense des pays contributeurs de troupes à la Minusma, Niamey, 5 novembre.

à un accord bancal. Un échec serait, à terme, également préjudiciable aux efforts louables que l'Algérie déploie pour se construire une crédibilité diplomatique inédite dans la région. Le calendrier des négociations doit être aménagé pour donner plus de temps à la recherche d'une solution politique solide et faciliter les débats en les ouvrant plus à la société civile et aux experts internationaux. Ces derniers sont en contact réguliers avec les négociateurs mais il serait plus utile de les laisser participer en fonction des demandes de chacune des parties.

En contrepartie de la possibilité de renégocier en substance un texte qu'elle rejette, la Coordination des mouvements de l'Azawad devrait accepter un accord intérimaire sur la sécurité des régions du Nord. Cela pourrait par exemple passer par une contribution plus franche aux patrouilles mixtes sous conduite de la Minusma. De son côté, Bamako ne doit plus seulement mobiliser de façon incantatoire l'argument de la souveraineté, il doit l'assumer pleinement, en ne donnant plus le sentiment de « sous-traiter » la négociation à l'Algérie.⁷⁰ Il gagnerait à présenter ouvertement son projet pour le Nord et l'ensemble du territoire.

En septembre 2014, le statut politique du « Nord » a constitué le principal point d'achoppement des discussions. Cette question, liée au rapport entre les régions du Nord et le pouvoir central, est certes primordiale mais elle ne doit pas éluder un autre enjeu majeur, celui des équilibres politiques entre les communautés du Nord elles-mêmes, sources d'instabilité. Cette dimension a été évacuée par les précédents accords de paix. Il ne faut pas à nouveau négliger les multiples lignes de fracture qui minent les sociétés du Nord. Régler la question du statut sans régler celle des équilibres entre communautés et groupes d'intérêts, c'est prendre le risque que d'importantes composantes du Nord se sentent flouées à nouveau par un accord. Elles pourraient alors recourir à la violence armée comme ce fut le cas après la signature du Pacte national.

Pour éviter cela, l'accord doit offrir aux différentes communautés du Nord un accès équitable à la représentation politique, au dispositif sécuritaire et aux ressources publiques. L'accord doit notamment rompre avec un mode de gestion du septentrion malien dans lequel l'autorité centrale instrumentalise une partie des élites et communautés locales contre d'autres.⁷¹ Il ne s'agit évidemment pas de régler à Alger l'ensemble des conflits locaux entre les communautés.⁷² Par contre, la question du statut politico-institutionnel du Nord ne doit pas être déconnectée de celle des équilibres politiques et de l'accès équitable aux ressources de l'Etat.

Cette attention aux équilibres locaux doit s'étendre aux enjeux de sécurité collective. Il faut prévenir la captation de l'appareil sécuritaire par de petits groupes

⁷⁰ Ce sont les termes utilisés par des diplomates en poste à Bamako. La formule est sévère alors que les autorités maliennes ont dépêché plusieurs cadres de haut rang à Alger. Elle traduit cependant le sentiment de confusion autour de la vision du président IBK sur le Nord Mali et l'incertitude qui règne sur les personnes en charge de négocier à Alger au nom du Mali. Entretiens de Crisis Group, diplomates occidentaux et africains, octobre 2014.

⁷¹ Pour une description de ce mode de gestion et de ses derniers avatars sous le président ATT, voir le rapport de Crisis Group, *Mali : éviter l'escalade*, op. cit., p. 2-7.

⁷² Ces questions sont importantes mais seront réglées dans d'autres espaces de négociations. L'accord global devrait par exemple ouvrir la voie à l'organisation de forums communautaires qui, à l'instar du pacte de Bourem en 1995, viendront consolider localement la paix. Accolés à un accord global, ces forums permettront aux communautés d'établir elles-mêmes les fondements d'un nouveau vivre ensemble.

d'entrepreneurs politico-militaires. A court terme, il est pourtant difficile de rétablir la paix sans intégrer dans les discussions des groupes armés influents liés aux grands trafiquants et/ou aux groupes se réclamant du jihad. L'un des enjeux actuels est de déterminer la limite entre ceux qui vont participer aux institutions sécuritaires de demain et ceux qui en resteront exclus.

Dans l'immédiat, des compromis devront être trouvés avec les dirigeants des groupes armés présents à Alger, y compris ceux qui sont liés à des intérêts économiques mafieux. Une large inclusion peut permettre d'amorcer la réintégration des combattants et d'envisager un processus de contrôle des armes, qui n'est pas encore à l'ordre du jour. A plus long terme, l'objectif doit viser la construction d'un système de sécurité collective au service des communautés : celui-ci ne sera plus l'instrument de bandes rivales se disputant le contrôle des trafics, mais il ne sera pas non plus l'auxiliaire local d'une lutte plus large contre l'extrémisme violent au Sahara.

La médiation et les facilitateurs doivent garantir ensemble l'application de l'accord. Il n'y aura pas de paix durable sans accompagnement dans le temps. Pour éviter les errements du passé, la question du financement doit être anticipée dès à présent en partenariat avec les bailleurs et institutions financières concernés. 73 Pour permettre une application rapide des principales dispositions de l'accord, des fonds adéquats doivent être mobilisés au plus vite, sans doute sous l'égide des Nations unies. Un mécanisme de suivi et d'alerte doit être prévu pour faire face à d'éventuels blocages. Il faut également anticiper les risques conséquents de détournements de fonds : plus que l'appropriation crapuleuse à des fins d'enrichissement personnel, il faut réduire la captation clientéliste et inéquitable des fonds destinés au Nord. Elle est à la source de nombreux déséquilibres et tensions. C'est en partie ce phénomène qui empêche la puissance publique de jouer un rôle de régulateur impartial des relations sociales.

Les populations doivent être mieux associées à un accord négocié jusqu'ici sans elles par des représentants dont la légitimité est en partie contestée. ⁷⁴ Une consultation populaire confèrerait au processus actuel la légitimité qui a manqué aux accords précédents. Les parties devraient l'inclure dès à présent dans leur feuille de route. Cela pourrait prendre la forme de forums intercommunautaires organisés avec l'appui et la participation de la médiation. Ces rencontres organisées avant la finalisation de l'accord devraient permettre une appropriation par les communautés d'un accord provisoire qui leur serait présenté à cette occasion. Elles leur permettraient d'exprimer des revendications ou préoccupations. L'accord devrait ensuite être validé de manière solennelle lors d'une session extraordinaire du parlement malien. Par ailleurs, la possibilité d'un vote au niveau des régions concernées pour valider l'accord final ne doit pas être exclue d'office malgré les difficultés techniques et politiques d'une telle procédure.

⁷³ Ainsi les éléments pour un accord de paix prévoient une mission d'évaluation des besoins en développement menée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. Ces institutions financières ne sont cependant pas présentes à Alger et leur rôle dans le financement reste à définir. Entretien de Crisis Group, diplomate occidental, Bruxelles, novembre 2014 et entretien téléphonique, membre d'une institution financière à Bamako, novembre 2014.

⁷⁴ Entretien de Crisis Group, membre de la Minusma, Bamako, octobre 2014 et entretien téléphonique, expert proche de la Coordination des mouvements de l'Azawad, octobre 2014.

VII. Conclusion

La relance de pourparlers de paix qui sont longtemps restés à l'arrêt est à mettre au crédit de la diplomatie algérienne. Pour autant, le processus d'Alger n'a, pour le moment, pas permis de régler les questions décisives dans la crise au Nord Mali. Cette région du monde reste violente et instable. Alors que s'ouvre le 20 novembre la dernière séquence de négociations inter-maliennes, les acteurs réunis à Alger ont encore l'occasion de concevoir un traité de paix innovant. Toutes les parties doivent revenir à la table des négociations résolues à défendre leurs positions mais aussi disposées à accepter les compromis nécessaires à la signature d'un accord solide. Elles doivent prendre le temps de construire la paix, quitte à modifier le calendrier des négociations. Il n'est pas encore trop tard pour se montrer ambitieux à Alger. Mais il est urgent de ne pas laisser passer la chance unique de paix qui s'offre à la majorité des acteurs de la crise malienne.

Dakar/Bruxelles, 18 novembre 2014

Annexe A: Carte du Mali



Briefing Afrique de Crisis Group N°104, 18 novembre 2014

Annexe B : Liste des abréviations et acronymes

ATT ancien Président Amadou Toumani Touré

AQMI al-Qaeda au Maghreb Islamique
BAD Banque africaine de développement

Cedeao Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMOC Comité d'état-major opérationnel conjoint

CPA Coalition du peuple pour l'Azawad

CMFPR Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance

CMFPR2 Branche du CMFPR

EUTM Mission de formation de l'Union européenne au Mali

FIAA Front islamique armé de l'Azawad

GAP CAMA Groupe armé populaire contre l'autorité malienne
Gatia Groupe d'autodéfense des Touareg imphad et alliés

HCUA le Haut conseil de l'unité de l'Azawad
IBK Président Ibrahim Boubacar Keïta
MAA Mouvement arabe de l'Azawad

Minusma Mission multidimensionelle intégrée des Nations unies pour la paix

au Mali

Missahel Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel
MNLA Mouvement National de Libération de l'Azawad
MPSA Mouvement populaire de sauvegarde de l'Azawad
MUJAO Mouvement pour l'Unicité et jihad en Afrique de l'Ouest

OCI Organisation de la coopération islamique

SCA la Société civile de l'Azawad

UA Union africaine

UNIDIR Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement.

Annexe C: Rapports et briefings sur Afrique depuis 2011

Afrique australe

- Zimbabwe: The Road to Reform or Another Dead End, Rapport Afrique N°173, 27 avril 2011.
- Resistance and Denial: Zimbabwe's Stalled Reform Agenda, Briefing Afrique N°82, 16 novembre 2011.
- Zimbabwe's Sanctions Standoff, Briefing Afrique N°86, 6 février 2012 (aussi disponible en chinois).
- Implementing Peace and Security Architecture (II): Southern Africa, Rapport Afrique N°191, 15 octobre 2012.
- Zimbabwe: Election Scenarios, Rapport Afrique N°202, 6 mai 2013.
- Zimbabwe's Elections: Mugabe's Last Stand, Briefing Afrique N°95, 29 juillet 2013.
- Madagascar: une sortie de crise superficielle? Rapport Afrique de Crisis Group N°218, 19 mai 2014 (aussi disponible en anglais).
- Zimbabwe: Waiting for the Future, Briefing Afrique N°103, 29 septembre 2014.

Afrique centrale

- Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique, Rapport Afrique N°169, 7 février 2011 (aussi disponible en anglais).
- Le Nord-Ouest du Tchad : la prochaine zone à haut risque ?, Briefing Afrique N°78, 17 février 2011.
- Congo: le dilemme électoral, Rapport Afrique N°175, 5 mai 2011 (aussi disponible en anglais).
- Congo: le processus électoral vu de l'Est, Briefing Afrique N°80, 5 septembre 2011 (aussi disponible en anglais).
- L'Afrique sans Kadhafi : le cas du Tchad, Rapport Afrique N°180, 21 octobre 2011 (aussi disponible en anglais).
- The Lord's Resistance Army: End Game?, Rapport Afrique N°182, 17 novembre 2011.
- Burundi : la crise de corruption, Rapport Afrique N°185, 21 mars 2012 (aussi disponible en anglais).
- L'or noir au Congo: risque d'instabilité ou opportunité de développement?, Rapport Afrique N°188, 11 juillet 2012 (aussi disponible en anglais).
- L'Est du Congo : pourquoi la stabilisation a échoué, Briefing Afrique N°91, 4 octobre 2012 (aussi disponible en anglais).
- Burundi : bye-bye Arusha ?, Rapport Afrique N°192, 25 octobre 2012.
- Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque, Rapport Afrique N°195, 12 décembre 2012 (aussi disponible en anglais).
- L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu, Briefing Afrique N°93, 19 décembre 2012 (aussi disponible en anglais).

- République centrafricaine : les urgences de la transition, Rapport Afrique N°203, 11 juin 2013 (aussi disponible en anglais).
- Comprendre les conflits dans l'Est du Congo (I) : la plaine de la Ruzizi, Rapport Afrique N°206, 23 juillet 2013 (aussi disponible en anglais).
- Centrafrique: l'intervention de la dernière chance, Briefing Afrique N°96, 2 décembre 2013 (aussi disponible en anglais).
- Les terres de la discorde (I) : la réforme foncière au Burundi, Rapport Afrique N°213, 12 février 2014
- Les terres de la discorde (II) : restitution et réconciliation au Burundi, Rapport Afrique N°214, 17 février 2014.
- Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme, Rapport Afrique N°215, 1er avril 2014 (aussi disponible en anglais).
- Curbing Violence in Nigeria (II): The Boko Haram Insurgency, Rapport Afrique N°216, 3 avril 2014.
- La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation, Rapport Afrique N°219, 17 juin 2014 (aussi disponible en anglais)
- Cameroun: mieux vaut prévenir que guérir, Briefing Afrique N°101, 4 septembre 2014.

Afrique de l'Ouest

- Nigeria's Elections: Reversing the Degeneration?, Briefing Afrique N°79, 24 février 2011
- Côte d'Ivoire: faut-il se résoudre à la guerre?, Rapport Afrique N°171, 3 mars 2011 (aussi disponible en anglais).
- Une période critique pour stabiliser la Côte d'Ivoire, Rapport Afrique N°176, 1er août 2011 (aussi disponible en anglais).
- Liberia: How Sustainable Is the Recovery?, Rapport Afrique N°177, 19 août 2011.
- Guinée : remettre la transition sur les rails, Rapport Afrique N°178, 23 septembre 2011 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : poursuivre la convalescence, Briefing Afrique N°83, 16 décembre 2011 (aussi disponible en anglais).
- Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau, Rapport Afrique N°183, 23 janvier 2012 (aussi disponible en portugais).
- Liberia: Time for Much-Delayed Reconciliation and Reform, Briefing Afrique N°88, 12 juin 2012.
- Mali : éviter l'escalade, Rapport Afrique N°189, 18 juillet 2012 (aussi disponible en anglais).
- Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'Etat et à la transition en Guinée-Bissau, Rapport Afrique N°190, 17 août 2012 (aussi disponible en anglais).

- Mali : pour une action internationale résolue et concertée, Briefing Afrique N°90, 24 septembre 2012 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : faire baisser la pression, Rapport Afrique N°193, 26 novembre 2012 (aussi disponible en anglais).
- Curbing Violence in Nigeria (I): The Jos Crisis, Rapport Afrique N°196, 17 décembre 2012.
- Guinée: sortir du bourbier électoral, Rapport Afrique N°199, 18 février 2013.
- Mali: sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur, Rapport Afrique N°201, 11 avril 2013 (aussi disponible en anglais).
- Burkina Faso: avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes, Rapport Afrique N°205, 22 juillet 2013 (aussi disponible en anglais).
- Niger: l'autre maillon faible du Sahel?, Rapport Afrique N°208, 19 septembre 2013 (aussi disponible en anglais).
- Mali: réformer ou rechuter, Rapport Afrique N°210, 10 janvier 2014 (aussi disponible en anglais).
- Côte d'Ivoire : le Grand Ouest, clé de la réconciliation, Rapport Afrique N°212, 28 janvier 2014 (aussi disponible en anglais). Guinée-Bissau : les élections, et après ?, Briefing Afrique N°98, 8 avril 2014.

Corne de l'Afrique

- Somalia: The Transitional Government on Life Support, Rapport Afrique N°170, 21 février 2011.
- Politics and Transition in the New South Sudan, Briefing Afrique N°172, 4 avril 2011.
- Divisions in Sudan's Ruling Party and the Threat to the Country's Stability, Rapport Afrique N°174, 4 mai 2011.
- South Sudan: Compounding Instability in Unity State, Rapport Afrique N°179, 17 octobre 2011 (aussi disponible en chinois).
- Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (I) : l'Afrique centrale, Rapport Afrique N°181, 7 novembre 2011 (aussi disponible en anglais).
- Kenya: Impact of the ICC Proceedings, Briefing Afrique N°84, 9 janvier 2012.
- Kenyan Somali Islamist Radicalisation, Briefing Afrique N°85, 25 janvier 2012.
- The Kenyan Military Intervention in Somalia, Rapport Afrique N°184, 15 février 2012.
- Somalia: An Opportunity that Should Not Be Missed, Briefing Afrique N°87, 22 février 2012
- China's New Courtship in South Sudan, Rapport Afrique N°186, 4 avril 2012 (aussi disponible en chinois).
- Uganda: No Resolution to Growing Tensions, Rapport Afrique N°187, 5 avril 2012.
- Ethiopia After Meles, Briefing Afrique N°89, 22 août 2012.

- Assessing Turkey's Role in Somalia, Briefing Afrique N°92, 8 octobre 2012.
- Sudan: Major Reform or More War, Rapport Afrique N°194, 29 novembre 2012 (aussi disponible en arabe).
- Kenya's 2013 Elections, Rapport Afrique N°197, 17 janvier 2013.
- Sudan's Spreading Conflict (I): War in South Kordofan, Rapport Afrique N°198, 14 février 2013.
- Eritrea: Scenarios for Future Transition, Rapport Afrique N°200, 28 mars 2013.
- Kenya After the Elections, Briefing Afrique N°94, 15 mai 2013.
- Sudan's Spreading Conflict (II): War in Blue Nile
 - Rapport Afrique N°204, 18 juin 2013.
- Ethiopia: Prospects for Peace in Ogaden, Rapport Afrique N°207, 6 août 2013.
- Sudan: Preserving Peace in the East, Rapport Afrique N°209, 26 novembre 2013.
- Somalia: Puntland's Punted Polls, Briefing Afrique N°97, 19 décembre 2013.
- Sudan's Spreading Conflict (III): The Limits of Darfur's Peace Process, Rapport Afrique N°211, 27 janvier 2014.
- South Sudan: A Civil War by Any Other Name, Rapport Afrique N°217, 10 avril 2014.
- Somalia: Al-Shabaab It Will Be a Long War, Briefing Afrique N°99, 26 juin 2014.
- Eritrea: Ending the Exodus?, Briefing Afrique N°100, 8 août 2014.
- Kenya: Al-Shabaab Closer to Home, Briefing Afrique N°102, 25 septembre 2014.



International Crisis Group **Siège**

149 Avenue Louise 1050 Bruxelles, Belgium Tel: +32 2 502 90 38 Fax: +32 2 502 50 38 brussels@crisisgroup.org

Bureau de New York newyork@crisisgroup.org

Bureau de Washington washington@crisisgroup.org

Bureau de Londres

Bureau de Moscou moscow@crisisgroup.org

london@crisisgroup.org

Bureaux régionaux

Crisis Group dispose également de bureaux dans plus de 30 villes différentes en Afrique, en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Consultez www.crisisgroup.org pour plus d'informations